

DELIBERATION N° 02 - DESIGNATION DES MEMBRES DES COMMISSIONS SPECIALISEES DE LA METROPOLE DU GRAND NANCY

Rapporteur : M. BOILEAU

Vu les articles L. 2121-21 et L. 5211-40-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Par délibération n°4 du 10 septembre 2020, le conseil de la Métropole du Grand Nancy a créé 6 commissions métropolitaines spécialisées, chargées d'étudier les dossiers et d'émettre un avis avant présentation en séance publique.

Il s'agit des commissions suivantes :

1. Mobilités ;

2. Attractivité et Partenariats (développement économique, innovation, enseignement supérieur et recherche, coopérations territoriales, relations internationales, etc.) ;

3. Développement urbain - transition écologique (incluant habitat et renouvellement urbain) ;

4. Vie sociale (solidarité, santé, sports, culture, sécurité, etc.) ;

5. Services et espaces urbains (propreté, déchets, eau et assainissement, voiries et espaces publics, espaces verts) ;

6. Finances et ressources.

Le principe de composition défini par le conseil métropolitain prévoit que les communes puissent proposer, en plus des élus métropolitains, un titulaire et un suppléant par commission spécialisée, avec voix consultative, afin de permettre une représentativité municipale satisfaisante, comme l'autorise l'article L. 5211-40-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,
décide à l'unanimité :

- de procéder à la désignation d'un(e) représentant(e) titulaire et d'un(e) représentant(e) suppléant(e) pour siéger au sein de chacune des commissions métropolitaines.

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le vote est à bulletins secrets sauf si l'unanimité est recueillie pour un vote public (article L. 2121-21 du CGCT).

Monsieur le Maire propose les candidatures suivantes :

- 1. Mobilités** : Claude LOMBARD (titulaire) et Xavier DUSSAULX (suppléant),
- 2. Attractivité et Partenariats** : Dominique BERNIER (titulaire) et Emmanuel FOURNIER (suppléant),
- 3. Développement urbain - transition écologique** : Xavier DUSSAULX (titulaire) et Philippe GOETZ (suppléant),
- 4. Vie sociale** : Sandrine GUERBER (titulaire) et Mireille HINZELIN (suppléante),
- 5. Services et espaces urbains** : Sophie MERCIER (titulaire) et Aurélie MOTEL (suppléante),
- 6. Finances et ressources** : Joël LAMY (titulaire) et Stéphanie LIIRI (suppléante).

Il s'assure qu'il n'y en a pas d'autres. Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

Conformément à l'article L. 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, si une seule candidature a été déposée pour chaque poste à pourvoir au sein des commissions municipales ou organismes extérieurs, ou si une seule liste a été présentée, les nominations prennent effet immédiatement, dans l'ordre de la liste le cas échéant, et il en est donné lecture par Monsieur le Maire.

Intervention de Monsieur le Maire :

Je rappelle que la Métropole réunit ses commissions 8 à 10 jours avant le conseil métropolitain. Il y en a 9 à 10 par an.